



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IUFM

Question écrite n° 12274

Texte de la question

M. Dominique Baudis appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des candidats aux concours de l'enseignement secondaire. Ceux-ci ont en effet appris, à moins d'un mois des épreuves, que le nombre de postes offerts serait réduit de 10 % environ. Cette annonce tardive constitue une réelle déception pour ces candidats dont l'inscription administrative remonte au mois de novembre. Il lui demande donc s'il serait possible, afin de garantir le bon fonctionnement des épreuves, d'afficher le nombre de postes au moment de l'inscription, comme cela était le cas il y a quelques années, afin d'améliorer cette situation préjudiciable aux candidats.

Texte de la réponse

La détermination du nombre de postes à ouvrir aux concours de recrutement des personnels de l'enseignement du second degré public s'appuie sur des prévisions de recrutement lissées sur cinq et dix ans, qui prennent en compte à la fois les départs définitifs des professeurs et les évolutions attendues de la démographie scolaire. Les départs d'enseignants titulaires, notamment en retraite, sont actuellement de l'ordre de 11 200 par an et la diminution prévisible du nombre d'élèves scolarisés entre 1996 et 2006 s'élève à plus de 250 000. Malgré cela, le volume des postes offerts à l'ensemble des concours externes du second degré s'établit, à la session 1998, à 15 145 dont 14 620 pour les concours de recrutement d'enseignants, soit un nombre bien supérieur aux seuls besoins de renouvellement des personnels titulaires et un volume équivalent aux 14 850 candidats lauréats des concours en 1997, dont 14 400 aux concours de professeurs. En effet, les recrutements supplémentaires effectués par le biais de ces concours doivent permettre de faire face, lors des rentrées scolaires ultérieures, aux nombreux départs qui auront lieu à moyen terme. La diminution du volume des postes offerts aux concours externes de recrutement est deux fois moindre entre les sessions 1997 et 1998 (moins 1 520 places) que celle opérée entre les sessions 1996 et 1997 (moins 3 365 places), de façon à préserver les débouchés des jeunes en formation. Cette baisse est toutefois modulée en fonction des besoins en personnels, selon les corps et les disciplines. S'agissant des concours enseignants, l'évolution de certaines disciplines trouve sa traduction directe dans des augmentations qui permettent soit de compenser des départs importants de titulaires (sciences de la vie et de la terre, espagnol, italien et certaines disciplines d'enseignement professionnel), soit de traduire dans les faits la volonté de renforcer l'enseignement de certaines langues étrangères ou régionales (breton et occitan-langue d'Oc). L'effort de recrutement reste également soutenu en éducation physique et sportive afin d'accompagner la mutation de cette discipline dans les enseignements du second degré.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baudis](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12274

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1730

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3036